



Conditions générales de vente APPLIQUÉES A LA FORMATION

- ⇒ Le nombre de places étant limité pour chaque stage, les inscriptions sont enregistrées dans leur ordre d'arrivée.
 - ⇒ Les options prises par téléphone ou sur le site ceflu.fr doivent être confirmées par courrier, mail ou fax et validées par le service formation.
 - ⇒ Une dizaine de jours avant la date de début du stage, une convocation est adressée au responsable formation, accompagnée d'une fiche pratique de stage à remettre au stagiaire.
 - ⇒ Le CEFLU se réserve le droit de reporter une session, si le nombre d'inscriptions s'avérait insuffisant et s'engage à prévenir le responsable formation 8 jours avant la date de réalisation prévue.
 - ⇒ Nos prix s'entendent hors taxes (TVA 19,6% en vigueur) et sous réserve de modifications des conditions économiques. Ils comprennent la formation et la documentation remise sur place.
 - ⇒ Si le client souhaite que le règlement soit émis par l'OPCA dont il dépend, il lui appartient :
 - de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande,
 - de s'assurer du paiement par l'organisme qu'il aura désigné. Si l'OPCA ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au client.
- Si le CEFLU n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCA au 1er jour de la formation, le client sera facturé de l'intégralité du coût de la formation.
- ⇒ Dans le cas d'inscription multiple à un même stage, une remise de 10% est appliquée pour le 2ème inscrit, -20% pour le troisième, -30% pour le quatrième....
 - ⇒ Une facture valant convention est adressée à l'issue de toute formation accompagnée des attestations de présence correspondantes. Cette facture est réglable à réception (pour les conventions annuelles ou pluri-annuelles, consultez notre service clientèle).
 - ⇒ Tout stage commencé est dû et sera facturé intégralement.
 - ⇒ Pour toute annulation à l'une de nos formations, fut-ce en cas de force majeure, moins de 10 jours francs ouvrables avant le début du stage, une indemnité forfaitaire de 30 % sera facturée. Si cette inscription est reportée sur la session suivante, programmée dans notre catalogue, cette indemnité forfaitaire sera déduite du coût de la formation.
 - ⇒ En cas d'absence du stagiaire pendant la formation, celle-ci sera facturée intégralement.
 - ⇒ La suppression d'une formation par le CEFLU entraîne le remboursement de la totalité des versements effectués
 - ⇒ Toute inscription est soumise aux présentes conditions générales de vente.
 - ⇒ Le CEFLU est enregistré sous le numéro de déclaration d'existence 11-75-335-7475



[Fermer la fenêtre](#)